

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf juin à 15h à la salle du conseil municipal, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Conseiller départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare.

Etaient présents :

MM. NAVARRO Armand, GUIBBERT Bernard, CASTAGNE Pierre, CLEMENTE André
Mmes CABROL Maryvonne, MARTINEZ Michèle,
MM. BAYLE Jérôme, BLACHUTA Georges, SAUVY Pierre

Absents excusés :

Mme BOSSA Bérangère donne procuration à M. CLEMENTE André
Mme PERONNIN Marie-Christine donne procuration à M. NAVARRO Armand
M. JALABERT Régis donne procuration à M. FALIP Jean-Luc

M. ALARY Jean-Claude

Nombre de membres :	15	Présents :	10
En exercice :	14	Votants :	13

Date de convocation : 11 juin 2024
Secrétaire de séance : M. SAUVY Pierre

date d'affichage : 12 juin 2024

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente approuvé par la majorité des membres présents.

Ordre du jour

1. Indemnités des élus
2. Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire depuis la séance du conseil municipal du 22 mai 2024
3. Divers

Délibération n° DCM_2024_37 : Indemnité des adjoints et conseillers municipaux délégués

Monsieur le Maire en préambule informe que par arrêté n° 32/2024 du 29 mai 2024, il a retiré à Monsieur Sébastien ALLIES sa délégation de signature comme le prévoit le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20.

De plus, il a donné, par arrêté n°33/2024 du 29 mai 2024, délégation de signature à Monsieur SAUVY Pierre pour les domaines de compétences suivants : gestion du patrimoine communal et suivi des opérations de travaux en lien avec cette thématique, ainsi que la gestion des cimetières communaux en cas d'absence du 1^{er} adjoint.

Par ailleurs, à la suite de l'élection partielle à la commune de Rosis qui s'est tenue le 9 juin 2024 et à l'élection de Sébastien ALLIES, ce dernier est démissionnaire d'office du conseil municipal de Saint Gervais sur Mare. Le nombre de membres en exercice de l'assemblée délibérante de la commune est donc maintenant au nombre de 14.

Au vu de ces modifications, il convient à l'assemblée délibérante de statuer sur les indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués

VU la délibération n°2024_19 du 8 mars 2024 fixant les indemnités des élus,

VU la délibération n°2022/48 du 26 octobre 2022 revalorisant ces indemnités pour tenir compte de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022 et ses conséquences pour les indemnités de fonction des élus municipaux,

VU l'attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024 pour tous les agents publics rémunérés en référence à un indice et l'impact sur les indemnités des élus,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

1°) de modifier l'enveloppe indemnitaire globale allouée aux adjoints et conseillers municipaux délégués à compter du 1^{er} juin 2024 comme suit :

M. NAVARRO Armand - 1^{er} adjoint : 422.74 € / mois
 M. GUIBBERT Bernard - 2nd adjoint : 369.90 € / mois
 M. CLEMENTE André - 3^e adjoint : 369.90 € / mois
 M. CASTAGNE Pierre - 4^e adjoint : 211.37 € / mois
 M. JALABERT Régis – conseiller municipal délégué : 211.37 € / mois
 M. SAUVY Pierre – conseiller municipal délégué : 211.37 € / mois
 Mme MARTINEZ Michèle – conseillère municipale déléguée : 211.37 € / mois

2°) ces indemnités seront automatiquement revalorisées en cas de revalorisation ultérieure du point d'indice de la fonction publique

3°) Les indemnités de déplacement ainsi que les remboursements de frais supplémentaires, frais liés à l'exercice d'un mandat spécial ou répondant à des convocations de réunions, seront accordés à l'ensemble des membres du Conseil Municipal suivant la réglementation en vigueur.

Divers

Information sur les décisions prises depuis le conseil municipal du 22 mai 2024

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) – Droit de préemption urbain (DPU)

N° Décision	Date de la décision	N° Parcelle(s)	Décision de préempter	Pas de préemption pour la raison :
D2024-29	23/05/2024	H 61-62 Les Prades	NON	Aucun intérêt pour la commune
D2024-30	27/05/2024	AB 660-661 2 rue du pont	NON	Aucun intérêt pour la commune
D2024-31	27/05/2024	AB 888-196 70 rue de Castres	NON	Aucun intérêt pour la commune

Informations diverses

Label

La collectivité est en attente de la réponse sur l'obtention du label Village halte Compostelle. Par ailleurs, la commune comme tout le territoire de la communauté de communes fait partie du géoparc Terres d'Hérault. Ce territoire porté par le département de l'Hérault est en procédure pour obtenir la labellisation UNESCO.

Enfin, le Salagou vient d'être classé Grand Site de France.

Une fois que les labellisations seront validées, les panneaux aux entrées de village seront rectifiés et allégés pour laisser uniquement les plus marqueurs pour notre commune.

Monsieur CASTAGNE remarque que certains jours voient tous les commerces fermés. Il faudrait profiter de ces labels pour organiser une rencontre avec eux dans un but d'harmonisation des jours d'ouverture.

Repas des aînés 2025 : le samedi 17 mai

Cette date sera communiquée à tous les présidents d'association de la commune lors du prochain collectif, le 3 juillet afin qu'il n'y ait pas de télescopage avec d'autres manifestations comme cela a été le cas cette année.

Elections législatives : dimanche 30 juin et dimanche 7 juillet, de 8h à 18h

Compte-rendu de la rencontre avec la gendarmerie en vue des festivités estivales

Le 13 juillet sera organisé la macaronade par les sapeurs-pompiers sur le Quai, suivi d'un bal par le comité des fêtes de St Gervais sur Mare

La municipalité prend en charge l'animation. En effet, compte-tenu des autres manifestations de cette année (remise en route du repas des aînés, colis de fin d'année, 10 ans de la caserne, 80 ans de la libération), il ne peut y avoir de trop gros investissement supplémentaire.

Au cours de cette réunion, le chef de corps Monsieur ROQUES a demandé si l'assemblée délibérante serait d'accord d'instaurer une zone 30 sur toute la traversée du village.

Monsieur BLACHUTA demande s'il serait possible de modifier le stop à la sortie de la rue de Castres direction route de Lacaune en le mettant sur l'avenue des Treilles pour stopper les véhicules entrant dans le village. Monsieur le Maire va questionner l'agence départementale sur la possibilité de le faire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'au niveau du pont de la gendarmerie, une mise en sécurité va être étudiée par l'agence départementale.

Madame MARTINEZ précise qu'à Castanet le Bas il y a également un problème de vitesse dans la traversée de ce hameau, notamment avec des motos. Elle demande donc que cette zone 30 y soit également instaurée.

Sur le principe, les membres présents sont d'accord sur l'instauration de ces zones 30. Ce dossier sera donc étudié en partenariat avec l'agence départementale,

100 ans de l'arrivée du train

Monsieur le Maire informe que la Maison cévenole a récupéré un panneau marqué « SAINT GERVAIS SUR MARE » apposé à l'époque sur une gare. La Maison cévenole a demandé si ce panneau pouvait être suspendu au balcon du 1^{er} étage au-dessus du musée dans le cadre des 100 ans de l'arrivée du train. Cette pose, facilitée par l'absence actuelle de locataire dans le logement correspondant, va être effectuée par la commune.

Visite des hameaux sur juillet

Mercredi 10 juillet à 17h : visite de Rongas par le conseil municipal

Mercredi 24 juillet à 17h : visite de Castanet le Bas par le conseil municipal

Lundi 29 juillet à 17h30 : accueil en mairie d'un groupe folklorique du Mexique en partenariat avec le groupe Guingoï de Bédarieux.

Logement communal à Castanet le Bas : la municipalité a donné un accord de principe à la locataire qui souhaite faire installer, à ses frais, un fauteuil monte-escalier,

Dentiste : Monsieur BALME-BERGER dentiste intervenant à la maison médicale de St Gervais sur Mare prend la retraite au 31 août 2024. Antoine MAUREL, fils du docteur, va prendre la suite. Monsieur le Maire se réjouit qu'un jeune du pays, pratiquant actuellement sur Montpellier, vienne apporter son savoir-faire dans notre maison médicale et qu'une continuité puisse ainsi se faire.

Dossier de restauration de la salle communale dite Ancien Cinéma : La municipalité a déposé un dossier de demande de subvention pour restaurer les murs intérieurs, l'éclairage et la façade. La région Occitanie a voté l'aide en faveur de la commune d'un montant de 13000€. Le département de l'Hérault doit se prononcer sur une subvention d'un montant de 17500€. Grâce à un complément de la communauté de communes Grand Orb au titre du fonds de concours, le reste à charge s'élèvera qu'à 15%. Pour rappel en parallèle de ce dossier, un complément a été déposé en demande de subvention auprès d'Hérault Energie pour remplacer les menuiseries de cette salle.

Dossier de rénovation énergétique de l'école primaire : l'Etat a attribué au titre du fonds verts une aide de 60%. La commune est en attente du retour du département et de la Région, d'ici la fin de l'année, pour apporter un complément qui permettrait d'atteindre le taux de 80% d'aide publique.

Dossier des travaux de restauration des logements au-dessus de l'épicerie : des subventions ont été obtenues. Grâce au concours du département de l'Hérault, le taux de subvention définitif devrait atteindre les 80%. Dès que le plan de financement sera finalisé et toutes les aides obtenues, une réunion avec M. PRATVIEL , architecte maître d'œuvre, sera organisée pour une réalisation des travaux avant la saison prochaine. Monsieur le Maire remercie le conseil départemental et el conseil régional de leur soutien à nos projets d'aménagement.

Clôture des débats à 16h15

FALIP Jean-Luc		JALABERT Régis	ABSENT
NAVARRO Armand		GUIBBERT Bernard	
CLEMENTE André		ALARY Jean-Claude	ABSENT
BAYLE Jérôme		BLACHUTA Georges	
BOSSA Béangère	ABSENT	CASTAGNE Pierre	
CABROL- GUITARD Maryvonne		MARTINEZ Michèle	
PERONNIN Marie-Christine	ABSENT	SAUVY Pierre	

Liste des délibérations :

DCM_2024_37 : Indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués